



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Vendredi 29 JUIN 2018 à 19H30

Salle du VEYRE

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

Étaient présents : Mmes et Ms : Christian **ROUZIERES** - Monique **DELORT** - Jeanine **HERCOUËT - TESTA** - Jean-François **CABEZON** - Raymond **DESSALES** - Nicole **ROUX** - Gina **BARSALI** - Hervé **BRAYAT** - Jacques **GENTIL** - Didier **FEL** - Evelyne **LACAZE** - Chantal **LAGARRIGUE** - Jean-Marie **MAYONOBE** - Nadine **TEULLET** - Bernard **RIVES** - Florian **MORELLE** à partir de 19h40.

Étaient absents et avaient donné procuration : Gilles **PICARROUGNE** (procuration donnée à Didier FEL) Claude Régine **BONNARD** (procuration donnée Florian MORELLE).

Était absent : Yves **SEYRIES**

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire souligne la satisfaction de tous de pouvoir tenir cette réunion dans les locaux de la Mairie dans la salle du Veyre rénovée

. Monsieur Le Maire demande d'ajouter et d'intercaler un point : 4 à l'ordre du jour :

Il s'agit d'une délibération relative à la création d'un emploi aidé « Contrat Emploi Compétences »

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2018

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Se reporter au document annexé.

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET 32/35eme

A compter du 1^{er} septembre 2018, la Commune prend charge la gestion de la restauration scolaire municipale en lieu et place de l'Association des Parents d'Elèves qui a souhaité cesser cette activité. Dans le cadre de l'organisation du service, il apparaît nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent déjà en fonction au sein de l'école Denis Forestier de 2 heures par semaine.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

4) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CEC)

La Commune doit remplacer deux postes vacants d'adjoint d'animation au sein de l'école Denis Forestier, pour l'encadrement de la garderie, les TAP, la cantine et pour des tâches de ménages.

Pour l'un de ces postes la commune a décidé de recruter un agent en CEC à temps non complet (24/35^{ème} annualisées) pour une durée de 12 mois éventuellement renouvelable. Les emplois CEC sont pris en charge à hauteur de 40% du SMIC avec obligation de formation.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

5) TABLEAU DES EFFECTIFS

En conséquence à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (32/35^{ème}) et à la création d'un emploi aidé CEC à temps non complet (24/35^{ème}), le tableau des emplois est modifié comme suit :

Voir ANNEXE 2

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

6) TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE

A compter du 1^{er} septembre 2018, la Commune prend charge la gestion de la restauration scolaire

Les tarifs proposés pour ce nouveau service sont en très légère augmentation par rapport à ceux pratiqués par l'association des parents d'élèves

Demi-pensionnaire maursois (4 jours/semaine)	Repas occasionnel et demi-pensionnaire non maursois	Adultes enseignants	Personnel communal
3,10€par repas	3,40€par repas	4,50€par repas	3,40€par repas

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

7) COORDINATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 – DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement et la demande d'aide au titre du programme LEADER (fonds européens) pour le projet de coordination des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2018/2019

- Leader : : 13 086,99€
- Commune de Maurs : : 3 271,75 €

- Le coût total du projet : **16 358,74 €**

Dans le cas où l'aide au titre du programme LEADER ne serait pas accordée à hauteur des prévisions la Commune prévoit une prise en charge systématique par l'autofinancement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

8) DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SOLLICITEE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RANCE ET DU CELE – RESTAURATION DU RUISSEAU DE L'ARCAMBE, SUR LES COMMUNES DE MAURS ET SAINT ETIENNE DE MAURS

Un avis favorable sans prescription particulière, sinon celle de protéger les voiries durant les travaux, est donné à la demande d'autorisation environnementale du Syndicat du Bassin de la Rance et du Célé pour un projet d'aménagement du ruisseau de l'Arcambe sur les communes de MAURS et de SAINT-ETIENNE-DE-MAURS qui prévoit notamment les aménagements suivants :

- De restaurer la continuité écologique du ruisseau et du transit sédimentaire ;
- De lutter contre l'incision du lit et restaurer l'état hydromorphologique ;
- De reconquérir les champs d'expansion de crue du ruisseau ;
- D'améliorer l'état, la continuité, la diversité et donc la plurifonctionnalité des boisements rivulaires ;
- Diminuer les risques de pollution (égouts, bétail...)

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

9) ACHAT MUTUALISE D'UNE TONDEUSE AVEC LE SIVU D'ASSAINISSEMENT MAURS-SAINT ETIENNE DE MAURS

Dans le cadre de l'entretien des sites dépendants du secteur de l'eau pour la commune et du secteur de l'assainissement pour le SIVU, le principe d'une mutualisation d'achat de matériel a ainsi été retenu entre les deux entités.

Il a ainsi été convenu que la Commune de Mours se porterait acquéreur d'une tondeuse pour un montant de 8 220 €HT soit 9 864 €TTC, le SIVU participant à l'achat à hauteur de 3 500€

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

10) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE

Dans un souci de simplification administrative et d'économie financière, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes coordonné par la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne, pour la mise en œuvre du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'incendie. Ce groupement de commande porte sur le contrôle de pression et débit des bornes incendies et réserves d'eau de la Commune. La localisation de ces PEI est prise en charge par la Communauté de Communes au travers le marché de cartographie des réseaux d'eaux potable.

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

**11) APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – FONDS CANTAL INNOVATION –
DYNAMISATION ET REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET DES CŒURS DE
VILLE**

Lors de sa session du 23 mars 2018, le Conseil Départemental du Cantal a arrêté les modalités du quatrième appel à projets en faveur des Communes porteuses d'une stratégie de revitalisation ou de redynamisation de leurs centres-bourgs ou cœurs de ville, qui aborde cette problématique à travers 4 axes :

- Adapter l'habitat des centres-bourgs et cœurs de ville et contribuer à la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Améliorer le cadre de vie, qualifier les espaces publics, améliorer l'accessibilité et les modes de déplacement doux au service de l'attractivité des centres-bourgs et cœurs de villes ;
- Adapter les locaux commerciaux, éviter les vacances et agir sur le développement économique ;
- Valoriser le patrimoine bâti et paysager.

La commune de Maurs apparaît comme éligible à cet appel à projet puisqu'elle a engagé l'élaboration d'une stratégie de revitalisation du centre-bourg.

Il est nécessaire qu'elle fasse part de sa candidature afin de prendre rang et d'obtenir un délai supplémentaire pour déposer son dossier ; en attendant l'avancement de l'étude de revitalisation du centre-bourg de Maurs lancé en janvier 2017 et qui entre actuellement dans sa deuxième phase.

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)**

**12) FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) EXERCICE 2018**

La péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour la commune de MAURS, la répartition dite de « de droit commun » en l'absence de projet communautaire commun à financer dans ce cadre ; conduit à la perception d'une recette à titre du FPIC 2018 à hauteur de 48 285 €

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13) et 14) ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'EAU POTABLE 2016 et 2017**

Les rapports annuel 2016 et 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau, imposé le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont présentés au Conseil Municipal Ces rapports publics permettent d'informer les usagers par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Ils peuvent être également consultés en mairie

➤ **PREND ACTE**

**15) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DELEGUER SA
SIGNATURE A MADAME LA DIRECTRICE ET MONSIEUR LE RESPONSABLE DES
SERVICES TECHNIQUES**

Dans un esprit de simplification et d'efficacité il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer sa signature à Madame la Directrice et à Monsieur le Responsable des Services Techniques dans les champs d'intervention qui lui ont été confiés par l'assemblée délibérante et dans la limite de ceux-ci.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16) MISE A DISPOSITION D'UN DISTRIBUTEUR DE BOISSONS DANS L'ESPACE
PISCINE/CAMPING DU VERT**

En 2018 il n'y a pas eu de candidature pour l'exploitation de la buvette de la piscine municipale. Il est donc décidé de contracter avec l'entreprise SEDAB Cantal pour la mise à disposition d'un distributeur automatique de boissons dans l'espace piscine /camping au Vert

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

17) POINTS COMMUNAUTAIRES

Il a été décidé lors du dernier Conseil Communautaires de l'agrandissement des locaux au siège de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne à Saint Mamet dans le but de regrouper tous les services dans ce lieu.

Cette opération de près de 1 000 000€TTC aura pour conséquence de vider les bureaux des anciens sièges communautaires de de MAURS, MONTSALVY et LAROQUEBROU

Pour l'instant des idées ont été émises pour l'utilisation des locaux communautaires vacants mais rien n'est à ce jour concrétisé

18) QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture de la piscine du 2 Juillet au 31 Août de 10H à 13H et de 15h à 20H (tous les jours de la semaine sauf le jeudi)
- Pour permettre aux entreprises de tirer de l'eau sur la commune de Maurs en toute légalité un local a été aménagé à cet effet à Calsacy.
- Réhabilitation du deuxième cours de tennis courant juillet.
- Choix du terrain pour le City stade dans l'espace du Vert (à la place du terrain de tennis du camping abandonné).
- Le personnel administratif à la mairie est enfin au complet et opérationnel. Ce n'est pas le cas pour les services techniques qui souffrent d'absences pour longue maladie.
- Une programmation de dernière minute vient s'ajouter à l'attrait de la manifestation « plein feu sur le Fau » il s'agit d'un concert gratuit, au moment de l'apéritif, de guitares classiques.
- « Le son au Moulin », manifestation organisée par la commune pour la fête de la musique a connu un grand succès une première expérience à renouveler et à améliorer
- On parle déjà de rentrée à l'école Denis Forestier avec quelques mutations d'enseignants
- Les toilettes sèches de la gare ont été incendiées. Elles seront réparées après l'expertise qui aura lieu le 10 juillet
- Le Bulletin Municipal de Juillet 2018 qui a été relooké et imprimé en couleur est en cours de distribution sur la commune

ANNEXE 2

TABLEAU DES EMPLOIS

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES		
		POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE		12	4	8
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	0	1
Attaché territorial	A	1	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1

Rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet (6/35 ^{ème})	B	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur territorial	B	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	2	2
Adjoint administratif territorial (à temps non complet 24/35)	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		25	17	8
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (dont 1 poste à temps non complet 20/35 pourvu)	C	7	7	0
Adjoint technique territorial (dont 4 postes à temps non complet 20/35-32/35- pourvus et 30/35, 20/35 non pourvu)	C	11	8	4
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3	2	1
ATSEM principal 1ère classe	C	1	1	0
ATSEM principal 2ème classe	C	2	1	1
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		3	1	2
Animateur territorial (dont 1 poste à temps non complet 24/35)	B	2	0	2
Adjoint territorial d'animation	C	1	1	0
TOTAL		43	25	18
HORS FILIERE		1	1	0
CUI - CAE du 1 ^{er} mai 2017 au 30 avril 2018		1	1	0
CEC d'une durée de 12 mois 24/35 ^{ème} .		1	1	

